



Conseil économique et social

Distr.: Générale
4 mars 2014

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dixième session

Bangkok, 23 mai 2014 (Phase I)

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire *

**Questions relatives à la gestion: Rapport sur
les activités d'évaluation de la CESAP au cours
de la période biennale 2012-2013**

Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013

Note du secrétariat

Résumé

Le présent rapport contient une synthèse des principales constatations et recommandations provenant des évaluations et des examens d'évaluation les plus importants faits par le secrétariat au cours de la période biennale 2012-2013 et des mesures prises par la CESAP pour donner effet aux recommandations.

Conformément à la résolution 67/14 sur la coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique, le présent rapport donne aussi un aperçu général des arrangements en vigueur par lesquels le secrétariat coordonne ses activités avec celles des organisations régionales et sous-régionales opérant dans la région et une description du fonctionnement, du processus de décision et des résultats du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique.

La Commission voudra peut-être utiliser l'information figurant dans le présent rapport pour guider l'orientation et le centrage des activités futures de la CESAP.

* E/ESCAP/70/L.1/Rev.1.

Table des matières

	Page
I. Introduction.....	2
II. Principales recommandations provenant des évaluations et examens mis en œuvre par la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013 et mesures prises en conséquence par le secrétariat.....	3
III. Renforcement de l'évaluation à la CESAP	7
IV. Mécanismes de coordination avec les organisations régionales et sous-régionales.....	8
A. Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique.....	9
B. Arrangements officiels avec les organismes des Nations Unies et les organismes internationaux de contrepartie	11
C. Relations avec les organismes régionaux et sous-régionaux.....	11
V. Conclusion	12
Annexe	
Évaluations et examens d'évaluation mis en œuvre par la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013	14

I. Introduction

1. Par le biais d'évaluations, la CESAP vise à établir des informations fondées sur des données probantes concernant les résultats de ses activités. Sur cette base, le secrétariat entreprend des efforts pour favoriser l'apprentissage institutionnel en vue, en premier lieu, d'améliorer la qualité de ses réalisations et, en deuxième lieu, d'accroître sa responsabilisation à l'égard des États membres. Dans sa résolution 66/15 sur le renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission, la Commission a souligné l'importance de renforcer la fonction d'évaluation à la CESAP et a prié la Secrétaire exécutive de veiller à ce que le travail programmatique du secrétariat, y compris les activités des divisions, des bureaux sous-régionaux et des institutions régionales, soit évalué périodiquement.

2. Le présent rapport contient une synthèse des principales constatations et recommandations provenant des évaluations les plus importantes qui ont été conduites en 2012 et en 2013, y compris les mesures prises par le secrétariat de la CESAP pour donner effet à ces recommandations. Il comprend aussi des précisions sur les efforts menés par le secrétariat pour renforcer la fonction d'évaluation, notamment par le renforcement des capacités, l'assurance de la qualité et le réseautage. De plus et conformément à la résolution 67/14 sur la coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique, le présent rapport donne aussi un aperçu général des arrangements en vigueur par lesquels le secrétariat coordonne ses activités avec ces organismes et organisations ainsi qu'une description du fonctionnement, du processus de décision et des résultats du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique.

3. Au cours de la période biennale 2012-2013 et conformément au plan d'évaluation de la CESAP, le secrétariat a commandé deux évaluations et sept

examens d'évaluation¹ (voir l'annexe pour de plus amples détails). Le plan d'évaluation de la CESAP est établi pour chaque période biennale, conjointement avec le budget-programme biennal de la CESAP. De plus, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a entrepris une évaluation externe de la CESAP en 2013, suite à un exercice d'évaluation des risques à l'échelon du secrétariat que le Bureau a mené pour recenser les priorités éventuelles du programme d'évaluation. Au total, trois commissions régionales, à savoir la CESAP, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, faisaient partie du plan d'évaluation du BSCI pour la période biennale 2013-2014. L'évaluation a porté sur les points suivants: travaux de recherche et d'analyse de la CESAP; publications; et rôles et responsabilités des bureaux sous-régionaux et des divisions, en particulier en matière de recherche et d'analyse. Les parties prenantes ont été consultées de manière approfondie, puisqu'il s'agissait d'une priorité tout au long du processus. La méthode retenue a utilisé des données quantitatives en matière de performance, une publication et une évaluation analytique de l'utilité du produit, des enquêtes du BSCI sur les parties prenantes et le personnel de la CESAP, et l'examen d'un document. Les données ont été recueillies par le biais de missions sur le terrain, de vidéoconférences, de groupes de discussion et d'entretiens.

II. Principales recommandations provenant des évaluations et examens mis en œuvre par la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013 et mesures prises en conséquence par le secrétariat

4. Au niveau thématique et des sous-programmes, le secrétariat a commandé trois exercices d'évaluation: une évaluation de l'appareil de conférence de la Commission; une évaluation du sous-programme sur les technologies de l'information et la communication et la réduction des risques de catastrophe; et un examen évaluatif du Bureau de la CESAP pour le Pacifique. Les évaluations visaient à évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité de l'appareil de conférence et des sous-programmes dans l'exécution de leurs programmes de travail, et à vérifier les avantages comparatifs de la CESAP ainsi que sa contribution aux activités d'autres organisations internationales et régionales importantes. Toutes les évaluations ont été réalisées par des consultants en évaluation indépendants et elles ont respecté les normes et principes de l'évaluation établis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

5. L'évaluation de l'appareil de conférence de la Commission a été finalisée en 2013. Les principales conclusions ont montré que 80 % des États membres estimaient que la Commission s'acquittait de son mandat. Parallèlement, les États membres étaient d'avis qu'une approche thématique élargie était nécessaire pour parvenir à un équilibre entre les besoins intersectoriels des pays et la structure sectorielle de la Commission et du secrétariat. L'importance de préserver sa raison d'être, de faire participer un ensemble varié de parties prenantes et de continuer de répondre aux besoins d'un plus grand nombre de pays vulnérables a été réaffirmée. L'évaluation a aussi fait valoir que les résolutions étaient considérées comme le résultat principal de la session de la Commission, et elle a mis en avant les difficultés

¹ Les procédures d'évaluation à la CESAP sont classées dans la catégorie des « évaluations » ou celle des « examens d'évaluation », selon les dispositions qui s'appliquent à leur gestion. Pour de plus amples détails, voir les orientations d'évaluation de la CESAP à l'adresse: www.unescap.org/pmd/evaluation.asp.

soulevées par les résolutions, comme celles de leur soumission tardive et du manque de clarté qui entourait les suites qui leur étaient données. Les recommandations essentielles concernaient notamment: a) la réduction de la durée de la session de la Commission de sept à cinq jours; b) le choix d'un thème principal pour chaque session; c) la combinaison en une seule publication de l'étude thématique avec l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific*); et d) l'élargissement de la couverture de l'organe spécial pour y inclure tous les ans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires du Pacifique. À sa soixante-neuvième session, la Commission a examiné l'appareil de conférence en se basant sur les conclusions et les recommandations de l'évaluation. La Commission a adopté par la suite la résolution 69/1 sur un appareil de conférence de la Commission pour le développement inclusif et durable de l'Asie et du Pacifique. Dans la résolution, elle a décidé de mettre en œuvre un grand nombre des recommandations tirées de l'évaluation et a aussi prié la Secrétaire exécutive de mener d'autres études et analyses relatives à certaines des propositions. Ces dernières portaient notamment sur ce qui suit: a) la constitution d'un nouveau comité de l'énergie; b) la transformation du Comité des technologies de l'information et de la communication en un comité des technologies; c) la réforme de la structure administrative des institutions régionales et leur intégration dans le programme de travail du secrétariat; d) le renforcement de l'efficacité des résolutions adoptées par la Commission, y compris les indications des résultats mesurables et les modalités de rapport pour les mesures à prendre par les États membres et le secrétariat; e) la convocation des huit comités dans chaque période de deux ans, quatre réunions de Comité se tenant chaque année pour une durée maximale de trois jours ouvrables, une demie journée ou une journée étant consacrée à des sessions plénières conjointes entre plusieurs comités, la Commission pouvant autoriser la réunion d'un ou plusieurs comités au cours de l'année d'intervalle si un thème particulier devient une question urgente pour la région; et f) l'organisation, par les bureaux sous-régionaux du secrétariat, de réunions préparatoires préalables aux sessions de la Commission sur le thème de ces sessions au niveau sous-régional, en vue d'obtenir la participation voulue de représentants de la société civile et du secteur privé pour nourrir l'étude thématique. Depuis la soixante-neuvième session, le secrétariat a mené des études et des analyses sur les propositions précitées par le biais de différentes modalités, dont des consultations périodiques avec les États membres dans le cadre du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission ainsi qu'un groupe de travail informel du Comité consultatif sur l'application de la résolution 69/1. Des progrès importants ont été réalisés concernant les propositions a), b), d) et e). Le secrétariat continuera à consulter les États membres au sujet des propositions durant la période qui sépare la soixante-dixième et la soixante et onzième session de la Commission, en vue d'élaborer un rapport complet pour la soixante et onzième session sur leurs implications en termes de programmation, d'organisation et de budget.

6. L'évaluation du sous-programme sur les technologies de l'information et de la communication et la réduction des risques de catastrophe a été finalisée en mars 2012. Ses conclusions ont montré que les activités du sous-programme étaient généralement considérées comme très utiles pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs du Cadre d'action de Hyogo², même si l'on avait mis un accent plus grand sur les aspects techniques que sur les aspects socioéconomiques, et ont souligné que ses

² A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

interventions les plus efficaces avaient consisté en des réactions en temps opportun aux catastrophes, où le rôle de catalyseur de la CESAP avait eu des effets multiplicateurs. Les conclusions ont invité à s'attacher éventuellement de plus près à l'intégration des questions socioéconomiques, telles que celles qui sont liées au genre et au handicap. On a estimé que le sous-programme faisait un bon usage des ressources qui lui étaient allouées. Les recommandations tirées de l'évaluation concernaient notamment les actions suivantes: a) renforcer l'orientation et l'établissement de rapports axés sur les résultats; b) intensifier la collaboration et la coordination entre les divisions organiques et les bureaux, ainsi qu'avec des organisations extérieures, notamment d'autres organismes des Nations Unies; c) veiller à une intégration plus importante de la problématique hommes-femmes; et d) mettre l'accent sur les forces et les avantages comparatifs de la CESAP. Pour donner suite aux recommandations, le secrétariat a pris un certain nombre de mesures de suivi. S'agissant de la première recommandation, il a mis en place un cadre de suivi et d'évaluation renforcé au cours de la phase de planification des programmes ou projets. Pour ce qui est de la deuxième recommandation, le secrétariat mené les actions suivantes : a) il a mis en pratique le principe de l'initiative « Unis dans l'action » dans l'organisation de la troisième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe; b) il a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes et d'autres partenaires tout en dirigeant les préparatifs de la séance technique et de la table ronde de haut niveau sur le partenariat public-privé pour la réduction des risques de catastrophe, en vue de la sixième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe; c) il a participé aux discussions en cours sur l'élargissement de partenariat pour l'élaboration du rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique (*Asia-Pacific Disaster Report*); et d) il a cherché des partenariats public-privé, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, dans le cadre des règles et règlements en vigueur de l'ONU. Concernant la troisième recommandation, il a favorisé l'accès aux données relatives aux catastrophes et à leurs incidences sur les groupes défavorisés ainsi qu'aux indicateurs de base des technologies de l'information et de la communication pour le développement, ventilés par sexe. Quant à la quatrième recommandation, le secrétariat a mené également les actions suivantes: a) il a renforcé l'analyse socioéconomique pour fournir des produits analytiques propices à une analyse politique fondée sur des données probantes, y compris le *Asia-Pacific Disaster Report 2012* et l'étude thématique sur le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux grandes crises économiques; b) il a promu la connectivité régionale comme un moyen de lutter plus efficacement contre la fracture numérique et les conséquences socioéconomiques connexes; et c) il a analysé les avantages socioéconomiques des technologies de l'information et de la communication et des applications des techniques spatiales en matière de réduction des risques de catastrophe et de développement durable.

7. L'examen d'évaluation du Bureau de la CESAP pour le Pacifique a été entrepris pour déterminer de quelle façon ce Bureau pourrait être renforcé afin de mieux répondre aux besoins des États insulaires du Pacifique membres et membres associés. L'examen d'évaluation a été achevé en 2011 et la réponse de la direction a été finalisée en juin 2012. L'examen a estimé que le Bureau de la CESAP pour le Pacifique revêtait une importance décisive pour la pertinence de la CESAP dans la sous-région car il a développé des domaines de travail essentiels qui jouent un rôle déterminant pour répondre aux besoins des États insulaires du Pacifique membres et membres associés. Les recommandations ont porté notamment sur une définition plus claire de la fonction centrale du Bureau de la CESAP pour le Pacifique, y compris les rôles, responsabilités et

pouvoirs respectifs des divisions organiques et du Bureau pour le Pacifique, le secrétariat étant invité à préciser leur répartition dans une circulaire ou une instruction. De ce fait, un domaine important de suivi s'est attaché à accroître la collaboration et la coordination entre les divisions organiques et les bureaux, grâce à la mise en place de réunions de planification conjointes annuelles par vidéoconférence, et à définir et à systématiser les rôles et les responsabilités entre les bureaux sous-régionaux et chacune des divisions organiques. En novembre 2012, s'inscrivant dans la droite ligne de cet examen d'évaluation, la Secrétaire exécutive a publié le cadre des relations de travail entre les divisions organiques de la CESAP et les bureaux sous-régionaux. Les autres mesures de suivi retenues ont été notamment les suivantes: l'élaboration d'un plan de communication et de publications pour le Bureau de la CESAP pour le Pacifique; la publication d'un rapport annuel à l'attention des parties prenantes extérieures; la poursuite des activités menées de concert avec les partenaires extérieurs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes; la prise en compte des principes de l'égalité des sexes dans les activités du Bureau de la CESAP pour le Pacifique; et le renforcement de l'appui apporté à la sous-région en vue de l'application de ces principes.

8. Un examen d'évaluation de l'*Asia-Pacific Population Journal, 1986-2010*, a été mené, l'objectif général étant d'apprécier l'utilité de la revue par rapport au public visé en tant qu'outil à la décision pour l'élaboration des politiques et les activités de plaidoyer. L'examen s'est attaché à la formulation de recommandations concrètes visant à améliorer la contribution apportée par la revue pour répondre aux besoins particuliers des principaux publics cibles, et à trouver des moyens pour que la préparation, la publication et la diffusion de ladite revue soient plus efficaces et plus durables. L'examen a noté que les répondants appréciaient particulièrement la qualité d'ensemble de la revue et que son contenu était une importante source d'information pour l'échange de connaissances sur tous les aspects des questions de démographie, de santé reproductive et concernant les relations entre les sexes dans la région Asie-Pacifique. Plusieurs recommandations concernaient la nécessité de trouver un équilibre entre les contenus afin que la revue soit aussi utile aux praticiens qu'aux chercheurs, notamment les actions suivantes: renouveler le comité consultatif de rédaction de la revue; veiller à ce que les articles soient révisés par un nombre suffisant de spécialistes extérieurs réputés; et accorder la priorité aux articles axés sur les politiques. Un autre domaine clef des recommandations touchait à l'amélioration de certains aspects opérationnels et techniques liés à l'accessibilité en ligne de la revue, à la soumission en ligne d'articles et à la mise à jour de la liste de diffusion. Le secrétariat a mis en œuvre la plupart de ces recommandations.

9. Au cours de la période biennale 2012-2013, la CESAP a mené des examens d'évaluation à propos de cinq projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement (voir l'annexe pour de plus amples détails). Cinq autres examens de projet ont été reportés en raison de la prorogation du projet. Le Compte de l'ONU pour le développement est un programme de renforcement des capacités du secrétariat de l'ONU qui vise à renforcer les capacités des pays en développement dans des domaines prioritaires. Les projets concernés ont été mis en œuvre par la division ou le bureau de la CESAP concerné, en étroite collaboration avec un ensemble de partenaires dont, notamment, le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres commissions régionales. Ces examens ont procédé à des évaluations systématiques des principaux résultats et conclusions des projets et en ont tiré des enseignements afin de formuler des recommandations en vue de projets et d'actions de suivi

destinés à améliorer la mise en œuvre future desdits projets. Un certain nombre d'observations et de recommandations communes ont résulté de ces examens:

a) En premier lieu, la communication et la diffusion des produits liés aux projets doivent être renforcées et appuyées par des politiques d'information et de gestion des connaissances ainsi que par les outils appropriés;

b) En deuxième lieu, des partenariats solides et une définition claire des divers rôles des organisations partenaires demeurent indispensables pour le succès et la durabilité des interventions sous forme de projets.

III. Renforcement de l'évaluation à la CESAP

10. Sur la base de la résolution 66/15, le secrétariat continue de renforcer la fonction d'évaluation à la CESAP. En 2012, un groupe d'évaluation spécialisé a été créé dans le cadre de la Division de la planification des programmes et des partenariats. Ce groupe veille à ce que les évaluations de la CESAP soient gérées d'une manière efficace et en temps opportun, réalisées dans le respect des orientations d'évaluation de la CESAP³ et des normes et principes établis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, et utilisées d'une manière efficace afin de rendre compte de l'action menée et pour l'apprentissage organisationnel. Le groupe est aussi chargé d'améliorer les capacités du personnel de la CESAP en matière de planification, de gestion et de mise en œuvre des évaluations.

11. Le renforcement des connaissances et des capacités du personnel de la CESAP en matière d'évaluation est l'un des principaux objectifs de la fonction d'évaluation à la CESAP. Un atelier sur l'évaluation dans le contexte de la CESAP a été proposé au personnel de la CESAP en septembre 2013. L'atelier portait spécifiquement sur les évaluations du Compte de l'ONU pour le développement, étant donné qu'elles constituent une part importante des activités d'évaluation menées par la CESAP. Il s'agissait du premier d'une série d'ateliers d'évaluation qui continueraient d'être proposés tout au long de la présente période biennale. Ces ateliers sont actuellement complétés par des réunions d'information internes et par un soutien à l'attention des bureaux sous-régionaux et des instituts régionaux, ainsi que par un atelier d'évaluation régional annuel, organisé par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation du développement pour l'Asie et le Pacifique (UNEDAP) auquel la CESAP participe très activement.

12. Le groupe d'évaluation de la CESAP apporte une assurance de la qualité et un appui technique aux collègues qui commandent et gèrent des évaluations au niveau opérationnel. Il a élaboré divers outils pour aider le personnel à planifier et entreprendre des évaluations, dont: a) une diversité de modèles et autres formes d'orientation permettant de juger des critères d'évaluation, de mettre sur pied des groupes de référence et d'examiner le mandat et les rapports d'évaluation; b) une vidéo intitulée « Évaluation à la CESAP » qui présente le processus d'évaluation aux responsables de projet; c) une liste de consultants chargés de l'évaluation; d) un outil en ligne permettant d'organiser et d'analyser les enquêtes; e) des notes d'orientation sur l'élaboration des questionnaires d'enquête; f) un échantillon de questionnaires d'enquête effectués auprès de l'ensemble de la CESAP; et g) une note de référence sur les indicateurs et les mesures à la CESAP.

³ Disponible à l'adresse: www.unescap.org/sites/default/files/EvaluationGuidelinesOct09Pub.pdf.

13. Les efforts menés en vue de renforcer l'utilisation des résultats d'évaluation sont en cours. La CESAP a élaboré un outil informatique appelé « Evaluation Tracker », qui sert à mieux utiliser les informations issues des évaluations de la CESAP; cet outil est en train d'être perfectionné pour faciliter son utilisation, améliorer les options offertes et en ajouter de nouvelles. Une fois amélioré, il aidera le secrétariat à être plus efficace et efficient dans le suivi et l'utilisation des évaluations, et il contribuera finalement à renforcer encore la responsabilisation interne et externe en vue d'obtenir des résultats de développement. De plus, les premiers d'une série de résumés d'évaluation, qui contiennent des résumés des conclusions et des actions de suivi des évaluations précédentes, ont été mis à la disposition du personnel.

14. La fonction d'évaluation à la CESAP bénéficie d'un large réseau de professionnels de l'évaluation à l'échelle mondiale ainsi que dans la région. Le groupe d'évaluation a coprésidé l'UNEDAP en 2013, il est membre du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et il fait aussi partie du groupe spécial d'évaluation du Compte de l'ONU pour le développement. La CESAP a lancé la mise sur pied d'un réseau de suivi et d'évaluation qui met en relation les responsables des évaluations des cinq commissions régionales. Ce réseau a pour but de partager les ressources et les expériences en matière de suivi et d'évaluation, et d'incorporer les normes et principes de suivi et d'évaluation élaborés par le Département de la gestion, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le BSCI. La CESAP assure actuellement le secrétariat du réseau.

15. Il est prévu que la CESAP accueille la réunion annuelle du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, qui doit se tenir à Bangkok du 31 mars au 4 avril 2014. Ce sera la première fois que cette réunion et les ateliers d'évaluation qui s'y rattachent auront lieu dans la région Asie-Pacifique. La CESAP est reconnaissante de cette occasion rare qui lui est offerte de renforcer sa visibilité à l'échelon de tout le système des Nations Unies et de promouvoir la culture de l'évaluation devant le personnel de la Commission. La réunion aura pour thème général « Renforcer la qualité et l'utilisation des évaluations aux niveaux national et régional et veiller à faire preuve de responsabilité à l'égard des personnes que nous desservons ». Les deux premières journées de la réunion seront consacrées à un échange de pratiques d'évaluation qui comportera une table ronde de haut niveau sur l'importance de l'évaluation pour orienter le processus de décision et veiller à ce que les hauts fonctionnaires des gouvernements et de leurs partenaires de développement, y compris le système des Nations Unies, s'acquittent de leurs obligations dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. La réunion générale annuelle du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation se tiendra durant les trois autres journées de la réunion.

16. Parallèlement à la poursuite actuelle de bonnes pratiques que mène le secrétariat en vue d'intégrer la problématique hommes-femmes dans le cycle de gestion du programme, les documents d'orientation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation qui portent sur la prise en compte de l'égalité des sexes dans l'évaluation font l'objet de campagnes de promotion auprès des membres du personnel afin que ces derniers les utilisent dans le cadre de l'exécution de leurs activités d'évaluation.

IV. Mécanismes de coordination avec les organisations régionales et sous-régionales

17. Conformément à la résolution 67/14 de la Commission, le résumé ci-après donne un aperçu général de la manière dont le secrétariat exerce son mandat et coordonne ses activités avec les organismes régionaux et

sous-régionaux qui desservent l'Asie et le Pacifique; il décrit aussi le fonctionnement, le processus de décision et les résultats du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique, notamment la manière dont le secrétariat utilise au mieux les synergies et les autres sources d'efficacité, laquelle pourrait servir de modèle pour la coordination.

A. Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique

18. Le Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique reste le dispositif primordial pour renforcer la cohérence politique à l'intérieur du système des Nations Unies et promouvoir la coopération et la collaboration entre les entités des Nations Unies et avec leurs partenaires pour le développement en vue de répondre aux problèmes de développement dans la région.

19. Le Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique, convoqué par le secrétariat de la CESAP et bénéficiant de ses services, se compose de 31 entités des Nations Unies et entités apparentées, dont la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale. Il compte actuellement sept groupes de travail thématique qui fonctionnent comme des organes subsidiaires du Mécanisme de coordination régionale, à savoir: Éducation pour tous; Environnement et gestion des risques de catastrophe; Égalité des sexes et autonomisation des femmes; Santé; Migration internationale, y compris la traite des êtres humains; Pauvreté et faim; et Jeunesse (un groupe mixte du Mécanisme de coordination régionale et du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Asie et le Pacifique).

20. Étant donné que le rapport sur les principales réalisations du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique en 2012 a été présenté dans le document E/ESCAP/69/17, le présent rapport porte principalement sur les réalisations de 2013.

21. Le Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique a organisé sept réunions en 2013, y compris une séance de travail présidée par le Secrétaire général adjoint tenue en marge de la soixante-neuvième session de la Commission et une réunion du Partenariat global ONU-ASEAN. L'essentiel des activités du Mécanisme de coordination régionale a concerné l'élaboration des perspectives régionales du système des Nations Unies dans le cadre du suivi du processus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des apports aux processus du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, ainsi que les priorités et l'action menée actuellement au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement, l'accent étant mis en particulier sur la pauvreté.

22. L'action menée par le Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique, notamment par ses groupes de travail thématiques, a été particulièrement marquée en 2013 par les faits suivants: a) la publication de *l'Asia-Pacific Aspirations: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda: Asia-Pacific Regional MDGs Report 2012/13*⁴; b) l'élaboration de la feuille de route pour l'objectif 1 des Objectifs du Millénaire pour le développement sur l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, qui a promu l'initiative intitulée « Défi Faim zéro » en Asie et dans le

⁴ CESAP, Banque asiatique de développement et PNUD, *Asia-Pacific Aspirations: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda: Asia-Pacific Regional MDGs Report 2012/13* (septembre 2013).

Pacifique, ainsi que de six résumés de réussites dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la faim en Asie et dans le Pacifique; c) la publication d'un rapport conjoint de l'organisme, intitulé « Vers une économie verte pour un développement durable et une éradication de la pauvreté⁵ »; d) la mise en œuvre du principe de l'initiative « Unis dans l'action » pour la tenue de la troisième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe, à la réunion de laquelle le groupe de travail thématique sur l'environnement et la réduction des risques de catastrophe a participé activement au niveau de la préparation et de la conduite des travaux; e) la convocation de la Réunion préparatoire régionale Asie-Pacifique du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui se tiendra à Bangkok du 29 au 31 mai; f) la planification des activités des Nations Unies pour la jeunesse dans la région afin de contribuer à l'exécution plus efficace des programmes et des projets liés à la jeunesse; g) l'élaboration d'une stratégie interinstitutions pour l'amélioration des statistiques ventilées par sexe en Asie et dans le Pacifique; et h) la convocation de la treizième Réunion régionale des coordonnateurs nationaux de l'Éducation pour tous: le grand élan.

23. Le Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Asie et le Pacifique complète le Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique dans la mesure où il s'agit d'un autre moyen utilisé par la CESAP pour coordonner son activité et interagir avec les autres entités du système des Nations Unies. Il met l'accent sur le processus « Unis dans l'action » au niveau national. Le secrétariat participe activement aux activités du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Asie et le Pacifique, notamment par sa participation sectorielle aux processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

24. Des progrès ont été accomplis dans le renforcement de la collaboration entre le Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique et le Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Asie et le Pacifique grâce à une initiative conjointe visant à appuyer la collaboration dans le cadre de la formulation des perspectives de la région Asie-Pacifique dans deux grands domaines: les moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015; et un partenariat mondial pour appuyer ce programme. L'initiative repose dans une large mesure sur la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015⁶ et sur *Asia-Pacific Aspirations: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda: Asia-Pacific Regional MDGs Report 2012/13*⁴. Dans le cadre de cette initiative, une réunion-débat d'experts, organisée conjointement par le Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique et le Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Asie et le Pacifique et intitulée « Mettre en œuvre le programme mondial de développement: perspectives de l'Asie et du Pacifique en matière de partenariat et de moyens », s'est tenue en marge de la sixième session du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable à New York, du 9 au 13 décembre 2013.

⁵ *Towards a green economy for sustainable development and poverty reduction: An Asia-Pacific perspective* (Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique). Disponible à l'adresse: http://issuu.com/mayanitamojado/docs/asia-pacific_perspective.

⁶ Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (27 août 2013). Disponible à l'adresse: apmd2013.unescap.org/documents/APMD2013_Declaration.pdf.

B. Arrangements officiels avec les organismes des Nations Unies et les organismes internationaux de contrepartie

25. La coordination et la collaboration entre la CESAP, les organismes des Nations Unies ainsi que les autres organismes internationaux de contrepartie s'appuient sur une série de mémorandums d'accord. Signés pour la CESAP au niveau de la Secrétaire exécutive, ces mémorandums définissent d'une manière générale les domaines prioritaires de coopération et les modalités de collaboration. En 2013, la CESAP a signé un mémorandum d'accord entre les commissions régionales et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En vertu de cet accord, la FAO a fourni un appui important aux activités de la CESAP dans le domaine des statistiques agricoles.

26. Au cours de la période biennale 2012-2013, les consultations officielles annuelles ont eu lieu avec la Banque asiatique de développement et l'Organisation internationale du Travail (OIT). L'ordre du jour de ces consultations comprenait notamment un examen des progrès accomplis en exécution des engagements communs antérieurs, un examen des leçons et des expériences et le choix des grandes priorités pour les douze mois à venir. La présidence et la responsabilité de convoquer ces réunions ont été tour à tour assumées par la CESAP et les deux autres entités, et les décisions ont été prises par consensus.

27. Les consultations officielles annuelles avec la Banque asiatique de développement se sont tenues en juillet 2012 et juin 2013, et avec l'OIT en novembre. Une autre consultation avec l'OIT se tiendra au cours du deuxième trimestre 2014. Les principaux domaines de consultation avec la Banque asiatique de développement permettent aux pays de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et concernent l'eau, l'environnement, les changements climatiques, les statistiques, la protection sociale et la connectivité régionale, alors qu'avec l'OIT, ils portent sur la protection sociale, les statistiques, les politiques macroéconomiques et du marché du travail, l'économie verte et les emplois verts, ainsi que l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes.

28. Le secrétariat a continué de travailler avec la Commission économique pour l'Europe (CEE), à l'appui du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA). Sa participation en la matière a été principalement axée sur l'organisation des réunions annuelles du Conseil d'administration du SPECA, qui se sont tenues à Bangkok le 28 novembre 2012 et à Almaty (Kazakhstan) le 22 novembre 2013, et des Forums économiques du SPECA, qui se sont tenus à Bangkok les 27 et 28 novembre 2012 et à Almaty (Kazakhstan) du 19 au 21 novembre 2013. Le secrétariat a contribué aux travaux des groupes de travail du projet qui concernaient les domaines dans lesquels la CESAP dispose d'une solide expertise et, en général, d'un avantage comparatif, à savoir le commerce, les transports ainsi que les ressources énergétiques et en eau.

C. Relations avec les organismes régionaux et sous-régionaux

29. La CESAP a continué de travailler en étroite collaboration avec les organismes régionaux et sous-régionaux qui desservent la région et ce dans le cadre de son mandat consistant à établir un consensus régional sur des priorités partagées et des solutions communes face à des problèmes communs, et à servir de centre régional pour le partage des connaissances et des bonnes pratiques en matière de développement en Asie et dans le Pacifique. Dans ce

contexte, la CESAP travaille avec un ensemble de partenaires régionaux et sous-régionaux, y compris dans le cadre d'accords de coopération officiels.

30. Au cours de la période biennale 2012-2013, dans le cadre d'accords en vigueur, la CESAP a continué de travailler avec la Banque asiatique de développement, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Organisation de coopération économique (OCE), le Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). Au cours de la même période, la CESAP a signé de nouveaux accords de coopération ou en a renouvelé certains avec la Commission économique eurasiennne, la Banque eurasiennne de développement, l'Initiative du Grand-Tumen et l'Organisation de Shanghai pour la coopération. De plus, la CESAP a signé un accord trilatéral en 2013 avec la CEE et le Secrétariat du Comité d'intégration de la Communauté économique eurasiennne.

31. En étroite collaboration avec d'autres organisations régionales des Nations Unies et sous les auspices du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique, le secrétariat a coordonné un examen du Partenariat global ONU-ASEAN, en particulier grâce aux contributions apportées aux piliers économique et socioculturel. Dans ce contexte, la Secrétaire exécutive a participé au Sommet ASEAN-ONU qui s'est tenu à Bandar Seri Begawan le 11 octobre 2013. Le Sommet a convenu de poursuivre l'élaboration d'une feuille de route stratégique pour la mise en œuvre du partenariat durant la période 2014-2015. Le partenariat du secrétariat avec l'ASEAN concerne les domaines de la connectivité régionale (y compris les transports, la facilitation du commerce et les technologies de l'information et de la communication), de la réduction des risques de catastrophe et du développement social.

V. Conclusion

32. Comme le présent rapport le montre, les évaluations et les examens d'évaluation entrepris au cours de la période biennale 2012-2013 ont continué à procurer des informations fondées sur des données probantes concernant l'exécution et la pertinence des opérations de la CESAP aux niveaux des sous-programmes et des projets. Ces informations ont favorisé le renforcement de l'exécution et ont orienté les changements organisationnels à la CESAP, s'agissant en particulier de son appareil de conférence. Les grandes mesures de suivi prises en s'appuyant sur les recommandations issues des évaluations sont actuellement mises en œuvre afin de renforcer l'orientation et l'établissement de rapports axés sur les résultats, d'accroître la collaboration et la coopération au sein des unités organiques de la CESAP et à l'extérieur avec les autres organisations régionales et sous-régionales, de préciser la fonction des bureaux sous-régionaux du secrétariat par rapport aux divisions organiques et d'intégrer les questions socioéconomiques, comme le genre et le handicap, dans son programme de travail. Dans le cadre du processus d'évaluation, la Secrétaire exécutive signe un document où figurent une réponse de la direction et des mesures de suivi pour chaque évaluation conduite par la CESAP. Le secrétariat a aussi mis en place un système interne de suivi des progrès accomplis au niveau de ces mesures. Ces deux manières de procéder renforcent la responsabilisation de la direction de la CESAP dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de suivi.

33. En outre, le secrétariat continuera de documenter et d'évaluer la manière dont il exerce son mandat et coordonne ses activités avec les organisations régionales et sous-régionales qui œuvrent en Asie et dans le Pacifique, et avec les autres organismes des Nations Unies et organisations

internationales de contrepartie dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique. En ce qui concerne le Mécanisme de coordination régionale, les informations relatives à ses activités et à l'action menée conjointement par les membres et membres associés de la CESAP seront gérées sur son site Web, qui fait partie du site Web de la CESAP.

34. L'expérience décrite plus haut montre l'utilité des cadres systématiques en matière de coordination et de collaboration, notamment les mémorandums d'accord avec les grands partenaires, qui peuvent renforcer la transparence et la responsabilisation par des processus d'examen conjoint périodique et une planification fondée sur des engagements et des modalités de travail convenus. Il convient aussi de souligner l'importance de veiller à ce que la collaboration avec les parties prenantes soit bien coordonnée et à ce que les opérations soient complémentaires dans tous les aspects de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des activités. On estime que le secrétariat a accompli des progrès importants dans ces directions au cours des dernières années, comme il a été expliqué plus haut.

Annexe

Évaluations et examens d'évaluation mis en œuvre par la CESAP au cours de la période biennale 2012-2013

Titre	Catégorie d'évaluation ⁷	Type d'évaluation	Année d'achèvement
Évaluation de l'appareil de conférence de la Commission	Évaluation	Stratégique	2013
Évaluation du sous-programme de la CESAP sur les technologies de l'information et de la communication et la réduction des risques de catastrophe ⁸	Évaluation	Sous-programme	2012
Examen d'évaluation du Bureau de la CESAP pour le Pacifique ⁸	Examen d'évaluation	Sous-programme	2011 ⁹
Évaluation de l' <i>Asia-Pacific Population Journal, 1986-2010</i> ⁸	Examen d'évaluation	Projet	2013
Projet du Compte pour le développement: Renforcement des capacités d'atténuer l'impact de la crise financière et de maintenir un développement dynamique et inclusif en Asie et dans le Pacifique	Examen d'évaluation	Projet	En cours
Projet du Compte pour le développement: Renforcer la protection sociale	Examen d'évaluation	Projet	En cours
Projet du Compte pour le développement: Création de capacités dans les petits États insulaires en développement du Pacifique pour intégrer la Stratégie de Maurice dans les stratégies nationales de développement durable	Examen d'évaluation	Projet	2012
Projet du Compte pour le développement: Promotion de la compétitivité commerciale des pays les moins avancés, des pays en transition et des pays de transit par la mise en place de services de guichet unique	Examen d'évaluation	Projet	2012

⁷ Les procédures d'évaluation à la CESAP sont classées dans la catégorie des « évaluations » ou celle des « examens d'évaluation » selon les dispositions qui s'appliquent à leur gestion. Pour de plus amples détails, voir le document de la CESAP *Evaluation Guidelines*, disponible à l'adresse www.unescap.org/pmd/evaluation.asp

⁸ Les résultats de cette évaluation ont fait l'objet d'un rapport à la Commission à sa soixante-huitième session en mai 2012.

⁹ Réponse de la direction finalisée et plan d'action de suivi achevé en 2012.

Projet du Compte pour le développement:
Soutien apporté aux stratégies de
développement basées sur les Objectifs du
Millénaire pour le développement au moyen
d'une action régionale intégrée

Examen
d'évaluation

Projet

2012
